

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

**Présidence**

*M. Dominic Perri*  
Arrondissement de Saint-  
Léonard

**Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*  
Arrondissement d'Outremont

**Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*  
Arrondissement d'Outremont

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*  
Village de Senneville

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*  
Arrondissement d'Ahuntsic–  
Cartierville

*M. Enrique Machado*  
Arrondissement de Verdun

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Sylvain Ouellet*  
Arrondissement de Villeray–  
Saint-Michel–Parc-Extension

*M. Julien Henault-Ratelle*  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve

Le 22 février 2024

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE237217001**

**Conclure deux (2) ententes-cadres avec le regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc. (Lot 1) et le regroupement formé par Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc. (Lot 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 5 ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois – (Montant estimé des ententes : 16 803 436,78 \$ taxes incluses (contrats : 12 925 720,60 \$ + contingences : 2 585 144,12 \$ + incidences : 1 292 572,06 \$) – Appel d'offres public (23-20121) - (3 soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

### **Mandat SMCE237217001**

*Conclure deux (2) ententes-cadres avec le regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc. (Lot 1) et le regroupement formé par Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc. (Lot 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 5 ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois – (Montant estimé des ententes : 16 803 436,78 \$ taxes incluses (contrats : 12 925 720,60 \$ + contingences : 2 585 144,12 \$ + incidences : 1 292 572,06 \$) – Appel d'offres public (23-20121) - (3 soumissionnaires)*

À sa séance du 31 janvier 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

#### **Lot 1**

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
  - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 février 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division projets sécurité publique du Service de la gestion et planification des immeubles ont indiqué que la Ville sollicite l'appui de firmes externes spécialisées en architecture et en ingénierie pour la conception et la surveillance de différents projets. Après avoir décrit les services de base ainsi que les services additionnels prévus au contrat, les personnes invitées ont tenu à préciser que les projets peuvent s'étendre à l'ensemble du territoire de la Ville et que les personnes assignées au contrat seront appelées à travailler sur plusieurs mandats simultanément. Il faut également savoir que la rémunération des professionnels est mixte c'est-à-dire que

les services de base sont à pourcentage tandis que les services supplémentaires sont facturés à taux horaire ou forfaitaire.

Il a ensuite été question des différentes étapes du processus d'appel d'offres publié du 6 septembre au 2 novembre 2023. Durant cette période, sept addendas ont été émis afin de fournir des clarifications ou pour reporter, à deux reprises, la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu 17 preneurs du cahier des charges, dont quatre ont déposé une offre. Chacune d'elles a été déclarée conforme. Comme il s'agit d'un système d'adjudication à deux enveloppes, le regroupement ayant obtenu le meilleur pointage se voyait octroyer le contrat. L'évaluation des soumissions, pour le lot 1, révèle que le regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc. et EMS Structure inc. a obtenu la note finale la plus élevée. Également, l'analyse montre que le prix déposé présente un écart de (- 31,4 %) avec l'estimation et de 21,5 % avec le deuxième soumissionnaire. Comme l'a expliqué le Service, les écarts se situent à l'article du bordereau en lien avec les honoraires à pourcentage, où le regroupement adjudicataire s'est montré très compétitif.

Les responsables ont terminé en recommandant d'octroyer le contrat au regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc. et EMS Structure inc., qui a obtenu la note intérimaire et finale la plus élevée. De plus, les ententes-cadres en vigueur étant épuisées, il s'avère nécessaire de conclure de nouvelles ententes pour éviter de devoir négocier à la pièce les services pour chacun des projets.

Durant la période de questions qui a suivi, les commissaires ont demandé des clarifications sur l'écart entre l'estimation et les deux soumissions. D'après les responsables, les estimations ont été préparées à partir d'ententes précédentes qui ont été ajustées et tout porte à croire que le marché est aujourd'hui plus concurrentiel.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la gestion de projets immobiliers du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

### **Lot 1**

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
  - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
  - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE237217001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**